

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE

du Conseil municipal tenue le 8 août 2006 à 19h30

VILLE DE SAINT-QUENTIN

PRÉSENT-E-S: Le Maire Robert Beaulieu, les conseillers-ères Rita Gagnon, Nicole Somers, Jean-Guy Beaulieu, Rodrigue Levesque et Gilles Quimper.

AUSSI PRÉSENTES: Suzanne Coulombe, Directrice générale/Greffière; Linda Borris, secrétaire réceptionniste ainsi que onze personnes de l'assistance.

Le Maire appelle l'assemblée à l'ordre et récite une prière.

PRIX D'EXCELLENCE DE LA FÊTE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Mme Suzanne Coulombe présente une brève introduction et explique que les Prix d'Excellence du Nouveau-Brunswick sont attribués aux personnes ayant accompli des réalisations exceptionnelles pour la communauté. Mme Coulombe énumère les heureux récipiendaires soit, Mlle Kristine Labrie et Mme Cécile Poirier dans les catégories *Sports, loisirs et vie active+ et *Services bénévoles +, respectivement, durant l'année 2005. Compte tenu de leurs absences, les certificats de mérite afin de souligner leur implication, leur seront remis ultérieurement.

REMISE DES PRIX AUX GAGNANT-E-S DU CONCOURS SAINT-QUENTIN EN FLEURS

Mme Coulombe fait la présentation des gagnant-e-s du Concours Saint-Quentin en fleurs 2006:

<u>Prix de mérite</u>		<u>Prix de participation</u>
1 ^{ère} position grande propriété :	Pauline Everett	1) Gaëtanne Phillips
2 ^e position grande propriété :	Albert Bérubé	2) Alma Thériault
1 ^{ère} position petite propriété :	Lise Fortin	3) Georgette Thériault
2 ^e position petite propriété :	Benoît St-Pierre	4) Julie Valcourt
Prix Jardin :	Yves Thériault	5) Pauline Nadeau

Les prix sont remis à chacun des gagnant-e-s par le Maire Robert Beaulieu. Des félicitations sont adressées et des photos sont prises en vue d'un article qui sera publié dans les journaux, et ce, afin de souligner la participation de ces citoyens-nes à l'embellissement communautaire de leur localité.

RÉSOLUTION 2006-121

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-122

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que le **procès-verbal de la réunion régulière du 18 juillet 2006**, soit adopté tel que présenté. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-123

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé du conseiller Gilles Quimper, que le **procès-verbal de la réunion du Conseil du 18 juillet 2006**, soit reçu tel que présenté. VOTE UNANIME.

AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 18 JUILLET 2006**RÉSOLUTION 2006-124**

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que la demande de **Atelier Gérard Beaulieu Inc. en vue du re-zonage** du lot sis au 164, rue Mgr Martin de commercial à industriel, soit approuvée en vertu de l'article 2.4 de l'arrêté de zonage no 27-2002. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-125

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que la **convention de services entre la Ville de Saint-Quentin et Services NB** en vue du paiement en ligne des factures pour services d'eau et égouts et enregistrement des chiens, soit approuvée telle que présentée selon les coûts établis pour chaque transaction traitée au comptoir de SNB, en ligne avec SNB et au moyen de TéléServices NB, et ce, pour une durée de trois ans à partir de septembre 2006. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-126

Il est proposé par la conseillère Rita Gagnon et appuyé du conseiller Gilles Quimper, que **l'entente d'entretien ménager au Centre communautaire entre la Ville de Saint-Quentin et Mad. Suzanne Dubé** soit approuvée du 1^{er} juillet 2006 au 1^{er} juillet 2007, à raison de 20.00\$/semaine. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-127

Il est proposé par le conseiller Rodrigue Levesque et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que **l'entente de location entre la Ville de Saint-Quentin, le Regroupement des organismes communautaires et le Centre d'activités La Ressource** soit approuvée du 1^{er} août 2006 au 1^{er} août 2007, et ce, au tarif mensuel de 600.00\$. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-128

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que la **politique no 98-06 portant sur les procédures d'achats de biens ou de services** soit approuvée telle que révisée. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-129

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Beaulieu et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que **l'offre de services de Yves Léger** en vue de la mise sur pied **d'une base de données pour la gestion des permis de construction** soit approuvée au montant de 750.00\$. VOTE UNANIME.

AFFAIRES NON TERMINÉES**RÉSOLUTION 2006-130**

Il est proposé par le conseiller Gilles Quimper et appuyé de la conseillère Nicole Somers, que **l'amendement à l'arrêté municipal no 13 réglementant la construction**, soit adopté en deuxième lecture. VOTE UNANIME.

RÉSOLUTION 2006-131

Il est proposé par la conseillère Nicole Somers et appuyé de la conseillère Rita Gagnon, que **l'amendement à l'arrêté municipal no 13 réglementant la construction**, soit adopté en troisième lecture. VOTE UNANIME.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION 2006-132

Considérant que le Conseil municipal a reçu une **demande de la part de Atelier Gérard Beaulieu Inc.** afin de **modifier le zonage de ses propriétés**; et, ainsi, en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'urbanisme, de modifier des terrains portant les numéros d'identification 50005180, 50006519, 50005396, 50006956, 50152057 et une partie du terrain portant le numéro d'identification 50009208, situés au 164 rue Mgr Martin Est, tels que démontrés à l'annexe « 2-A », de *zone commerce générale-CG* et de *zone résidentielle unifamiliale, bifamiliale, et multifamiliale (jusqu'à 4 logements)-R1* à *zone industrielle-IND*; considérant que le Conseil municipal estime qu'il est aussi **nécessaire de modifier l'arrêté de zonage** pour les fins suivantes:

- a) d'effectuer certaines corrections mineures au texte de l'Arrêté ;
- b) de modifier la définition d'usage agricole léger ;
- c) de modifier certaines normes relatives à l'installation des affiches ; et
- d) d'instaurer des frais administratifs pour les demandes de dérogations;

Par conséquent, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Beaulieu et appuyé du conseiller Gilles Quimper, que **soit rédigé en conséquence, un arrêté modifiant l'arrêté de zonage**; que la secrétaire-greffière municipale se charge au nom et pour le compte du Conseil de **faire publier les avis publics** dans les délais prescrits par la loi; que l'on **demande l'avis par écrit du Comité aviseur en matière d'urbanisme** et que l'étude **des objections au projet d'arrêté soit fixée au mardi 29 août 2006** en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Quentin, à 19h00. VOTE UNANIME.

AJOURNEMENT

Il est proposé que la réunion régulière soit ajournée à 20h22.

Suzanne Coulombe, Greffière

Robert Beaulieu, Maire

PÉRIODE DE TEMPS AU PUBLIC

Une citoyenne questionne sur l'identité du fabricant de l'enseigne au Parc Savoie. Le Maire informe que M. Jean-Guy Bernier est un artisan sculpteur de Saint-Roch-des-Aulnaies, Québec. Un citoyen questionne sur la demande de re-zonage de Atelier Gérard Beaulieu de commercial à industriel. Le Maire explique que les normes sont différentes et que des avantages sont considérables tant pour les résidents avoisinants que pour l'industrie, par le fait de re-zoner à "lot industriel". Mme Coulombe informe qu'une audience publique aura lieu le 29 août prochain afin de recueillir les commentaires et objections à ce projet.